

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

4ÈME Réunion de 2016

Séance du 19 octobre 2016

**CD20161019_46
id. 2886**

L'an deux mille seize le dix neuf octobre , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BAYLET (pouvoir à Mme NEGRE)

Nombre de membres du Conseil Départemental : 30

Quorum : 16

Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

**PROGRAMMES POUR LES COMMUNES EN MATIÈRE DE
PATRIMOINE, URBANISME, CADRE DE VIE, VOIRIE
COMMUNALE ET FONDS DE CONCOURS DÉPARTEMENTAL
D'AIDE AUX COLLECTIVITÉS LOCALES**

AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES

Lors des votes du Budget Primitif de 2016, l'Assemblée Départementale a adopté les différentes autorisations de programmes pour les politiques d'aides aux Communes en matière de patrimoine, d'urbanisme et cadre de vie et fonds de concours départemental d'aide aux collectivités locales.

A cette période de l'année, il est noté un accroissement des dépôts de dossiers, conséquence directe de la montée en puissance des projets communaux, qui amène Monsieur le Président à proposer à l'Assemblée des ajustements budgétaires sur les politiques d'aides aux communes comme détaillé ci-après :

I - PATRIMOINE

1 – CONSTRUCTION ET AMÉNAGEMENT DE SALLES À USAGES MULTIPLES ET DE RÉUNIONS :

Monsieur le Président rappelle que cette politique permet d'aider les communes à créer des conditions favorables au développement de la vie associative et culturelle par la construction et l'aménagement de salles à usages multiples ainsi que des salles de réunions.

C'est dans ce cadre que l'Assemblée a voté, lors du Budget Primitif 2016, une autorisation de programme de **650 000 €**.

Au vu des dossiers reçus par les Services, Monsieur le Président propose d'augmenter l'autorisation de programme 2016 de **200 000 €** sur l'**article 204142, sous-fonction 74** et de ratifier **200 000 €** de crédits supplémentaires en 2016.

IMPUTATION BUDGÉTAIRE	LIBELLÉ	A.P. À APPROUVER	ÉCHÉANCIER CRÉDITS DE PAIEMENT			
			2016	2017	2018	postérieur à 2018
Article 204142 sous-fonction 74	Construction et aménagement de salles à usages multiples et de salles de réunion	AP antérieures	624 763 €	428 690 €	202 730 €	0 €
		A.P. 2016 : B.P. : 650 000 € DM1 : 200 000 €	200 000 €	300 000 €	250 000 €	100 000 €
	Crédits à ratifier :	850 000 €	824 763 €			

2 – RÉPARATIONS AUX BÂTIMENTS COMMUNAUX :

Cette politique active de soutien aux communes leur permet d'aménager ou réhabiliter leur patrimoine bâti.

Lors du vote du Budget Primitif de 2016, l'Assemblée a adopté une autorisation de programme de **1 100 000 €**. Monsieur le Président propose, au vu des dossiers déposés dans les Services, d'augmenter l'autorisation de programme de **200 000 €** et de ratifier **182 402 €** de crédits de paiements supplémentaires en 2016.

IMPUTATION BUDGÉTAIRE	LIBELLÉ	A.P. À APPROUVER	ÉCHÉANCIER CRÉDITS DE PAIEMENT		
			2016	2017	2018
Article 204142 sous-fonction 74	Réparations aux bâtiments communaux	AP antérieures	1 308 777 €	710 282 €	258 016 €
		<u>A.P. 2016 :</u> BP : 1 100 000 € DM1 : 200 000 € 1 300 000 €	<u>350 000 €</u>	450 000 €	500 000 €
		Crédits à ratifier :	1 658 777 €		

II – URBANISME – CADRE DE VIE

Ces aides soutiennent financièrement les communes rurales dans les opérations d'urbanisme et d'aménagement de village visant à valoriser les espaces publics dans les bourgs.

1 – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE VILLAGES

Lors du vote du budget primitif de 2016, l'Assemblée a adopté une autorisation de programme de **400 000 €**.

La politique départementale des aménagements de villages est destinée à soutenir les communes rurales dans leurs projets d'amélioration du cadre de vie en matière de traitement et d'embellissement des espaces publics des bourgs.

Monsieur le Président propose d'adopter une autorisation de programme complémentaire de **180 000 €** sur l'article **204142 sous-fonction 74** et de ratifier **60 000 €** de crédits de paiements sur l'exercice 2016.

IMPUTATION BUDGÉTAIRE	LIBELLÉ	A.P. À APPROUVER	ÉCHÉANCIER CRÉDITS DE PAIEMENT		
			2016	2017	2018
Article 204142 sous-fonction 74	Aménagements de villages	AP antérieures	434 256 €	181 776 €	175 345 €
		<u>A.P. 2016 :</u> B.P. : 400 000 € DM1: 180 000 €	100 000 €	180 000 €	300 000 €
	Crédits à ratifier :	580 000 €	534 256 €		

2 – AMÉNAGEMENT D'AIRES DE COVOITURAGE ET INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Pour mémoire, l'Assemblée Départementale, dans sa séance du 21 février 2013 a approuvé la mise en place d'une politique d'aide pour la création et l'aménagement d'aires de covoiturage ; complétée par la décision modificative du 17 novembre 2014, qui inclut le financement des bornes de rechargement pour véhicules électriques.

Au vu des premiers dossiers déposés, Monsieur le Président propose d'adopter en 2016, une autorisation de programme de 6 000 € et de ratifier 3 400 € en crédits de paiements conformément au tableau suivant :

IMPUTATION BUDGÉTAIRE	LIBELLÉ	A.P. À APPROUVER	ÉCHÉANCIER CRÉDITS DE PAIEMENT	
			2016	2017
Article 204142 sous-fonction 628	Aires de covoiturage et installation de bornes de rechargement pour véhicules électriques	<u>A.P. 2016</u> DM1 : 6 000 €	3 400 €	2 600 €
			3 400 €	
	Crédits à ratifier :			

III– FONDS DE CONCOURS DÉPARTEMENTAL D'AIDE AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

Monsieur le Président rappelle que le fonds de concours départemental d'aide aux collectivités locales est spécialement affecté au financement d'études préalables, de conventions de mandat et de missions de conduite d'opération engagées par les communes ou les organismes de coopération intercommunale.

Les demandes d'interventions financières s'inscrivent, depuis 2001, dans le droit commun des interventions financières départementales.

Lors du vote du Budget Primitif de 2016, l'Assemblée a adopté, au titre des travaux, une autorisation de programme de **200 000 €**.

Compte tenu des demandes croissantes, Monsieur le Président propose d'adopter une autorisation de programme complémentaire de **100 000 €** sur l'article **204142 – sous-fonction 74**, étant entendu que les crédits de paiements correspondants seront mobilisés sur les prochains exercices budgétaires.

IMPUTATION BUDGÉTAIRE	LIBELLÉ	A.P. À APPROUVER	ÉCHÉANCIER CRÉDITS DE PAIEMENT		
			2016	2017	2018
Article 204142 sous-fonction 74	Fonds de concours d'aide aux collectivités locales (lié aux études)	AP antérieures	179 285 €	352 356 €	151 683 €
		A.P. 2016 :			
		B.P.: 200 000 €	<u>30 000 €</u>	100 000 €	170 000 €
		DM1: 100 000 € 300 000 €			
	Crédits à ratifier :		209 285 €		

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire, tourisme et patrimoine,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve les ajustements ci-dessus détaillés :

CONSTRUCTION ET AMÉNAGEMENT DE SALLES À USAGES MULTIPLES ET DE RÉUNIONS :

- Décide d'augmenter de 200 000 € l'autorisation de programme 2016 (article 204142, sous-fonction 74) et de ratifier à ce titre l'inscription de 200 000 € de crédits supplémentaires en 2016 ;

RÉPARATIONS AUX BÂTIMENTS COMMUNAUX :

- Décide d'augmenter de 200 000 € l'autorisation de programme 2016 (article 204142, sous-fonction 74) et de ratifier à ce titre l'inscription de 182 402 € de crédits de paiements supplémentaires en 2016 ;

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE VILLAGES

- Adopte une autorisation de programme complémentaire de 180 000 € (article 204142 sous-fonction 74) et ratifie à ce titre l'inscription de 60 000 € de crédits de paiements sur l'exercice 2016 ;

AMÉNAGEMENT D'AIRES DE COVOITURAGE ET INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

- Adopte pour 2016, une autorisation de programme de 6 000 € (article 204142 sous-fonction 628) et ratifie à ce titre l'inscription de 3 400 € en crédits de paiements ;

FONDS DE CONCOURS DÉPARTEMENTAL D'AIDE AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

- Adopte une autorisation de programme complémentaire de 100 000 € (article 204142 sous-fonction 74), étant précisé que les crédits de paiements correspondants seront inscrits sur les prochains exercices budgétaires.

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC